

Revue Scientifique du



laboratoire
Ville Société Territoire
(laboVST)

Le Journal des Sciences Sociales

N°24-Décembre 2022

ISSN 2073-9303

LE JOURNAL DES SCIENCES SOCIALES

CONSEIL SCIENTIFIQUE

- Prof Simplicie Y. Affou, Directeur de Recherches (Institut de Géographie
Tropicale, IGT, Abidjan) Tel : Cel : (00225) 0707 70 85 57,
E-mail : syaffou@yahoo.fr ou affou@ird.ci
- Prof Alphonse Yapi-Diahou, Professeur Emérite de Géographie (Université Paris 8),
Cel : 0033668032480 ; Email : yapi_diahou@yahoo.fr
- Prof Brou Emile Koffi Professeur Titulaire de Géographie, (Université Alassane
Ouattara.), Cel.: (00225) 0103589105 ; E-mail : koffi_brou@uao.edu.ci
- Prof Roch Gnabéli Yao, Professeur Titulaire de Sociologie, (Université Félix
Houphouët Boigny) ; Cel : 07 08 18 85 96 Email roch.gnabeli@laasse-
socio.org
- Prof Jonas Guéhi. Ibo, Directeur de Recherches (Université Nangui Abrogoua),
Cel : (00225) 0505 68 48 23 E-mail : ibojonas@yahoo.fr
- Prof René Joly Assako Assako, Professeur Titulaire de Géographie, Université
Yaoundé, Cameroun ; Email rjassako@yahoo.fr
- Prof Ferdinand A. Vanga, Professeur Titulaire de Sociologie (Université Péléforo
Gon Coulibaly), Tel : (00225) 01 03 48 91 60 / 05 05 083 702
E-mail : ferdinand.vanga@upgc.edu.ci af_vanga@yahoo.fr

COMITE EDITORIAL

Directeur de Publication

Simplice Y. Affou, Directeur de Recherches (Institut de Géographie Tropicale, IGT, Abidjan) Tel: Cel: (00225) 07 07 70 85 57 E-mail : syaffou@yahoo.fr
ou affou@ird.ci

Rédacteur en Chef

Alphonse Yapi-Diahou, Professeur titulaire de Géographie (Université Paris 8)
Cel : 0033668032480 ; Email : yapi_diahou@yahoo.fr

Rédacteur en Chef Adjoint

Jonas Guéhi. Ibo, Directeur de Recherches (Université Nangui Abrogoua)
Cel : (00225) 05 05 68 48 23 E-mail : ibojonas@yahoo.fr

Secrétariat du Comité de Rédaction

Assué Yao Jean-Aimé, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara,
Bouaké, (00225)0103192952, Email assueyao@yahoo.fr
Konan Kouakou Attien Jean-Michel, Maître assistant, Université Alassane
Ouattara, Bouaké, (00225)0707117755, E-mail : attien_2@yahoo.fr
Yapi Atsé Calvin, Maître assistant, Université Alassane Ouattara, Bouaké,
(00225)0707996683, E-mail : atsecalvinyapi@gmail.com
Yassi Gilbert Assi, Maître de Conférences de Géographie, Ecole Normale
Supérieure d'Abidjan, Cel.: (00225) 07 75 52 62; E-mail:
yassiga@gmail.com

Secrétaire aux finances

Bohoussou N'Guessan Séraphin, Maître de Conférences de Géographie, Université
Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire, (00225)0505483129,
E-mail : bohounse@yahoo.fr

COMITE DE LECTURE

- Abdoul Azise SODORE, Maître de Conférences de Géographie/aménagement, Burkina Faso
- Adaye Akoua Assunta, Maître de Conférences de Géographie, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan
- Allaba Ignace, Maître de Conférences d'études germaniques, Université Felix Houphouët Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire
- Assué Yao Jean-Aimé, Maître de Conférences de Géographie, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire
- Bally Claude Kore, Maître de Conférences de Sociologie des organisations, université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Beka Beka Annie, Maître de Conférences de géographie, École Normale Supérieure, Gabon
- Biyogbe Pamphile, Maître de Conférences de Philosophie, Ecole Normale Supérieure, Gabon
- Bohoussou N'Guessan Séraphin, Maître de Conférences de Géographie (Université Alassane Ouattara)
- Christian Wali Wali, Maître-Assistant de Géographie, Université Omar Bongo de Libreville, Gabon
- Coulibaly Salifou, Maître-Assistant de Géographie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Diarrassouba Bazoumana, Maître de Conférences de Géographie, environnementaliste, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Dja Armand Josué, Maître de Conférences de Géographie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Dosso Yaya, Maître-Assistant de Géographie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Eleanor FUBE MANKA'A, Maître-Assistant de Géographe, ENS/Université de Yaoundé I, géographie des aménagements ruraux
- Gokra Dja André, Maître de Conférences, Sciences du Langage et de Communication, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Hugo PILKINGTON, Maître de Conférences, Géographie de la santé, université de Paris 8, France
- Kadet G Bertin, Professeur Titulaire de Géographie, Ecole Normale Supérieure (ENS), Abidjan
- Koffi-Didia Adjoba Marthe, Maître de Conférences de Géographie, Université Félix Houphouët Boigny,

Koffi Yeboue Stéphane, Maître de Conférences de Géographie, Université Peloforo Gon Coulibaly, Korhogo

Kouadio M'bra, Kouakou Dieu-Donne, Maître de Conférences de sociologie de la santé, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Kouame Konan Hyacinthe, Maître de Conférences de Géographie, Université Peloforo Gon Coulibaly, Korhogo

Kra Kouamé Antoine, Maître de Conférences d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Kramo Yao Valère, Maître-Assistant de Géographie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Loukou Alain François, Professeur Titulaire de Géographie TIC, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire

Moatila Omad Laupem, Maître-Assistant de Géographie, Université Marien Ngouabi (Brazzaville- Congo)

Ndzani Ferdinand, Maître-Assistant de Géographie, Ecole normale supérieure, université Mariën Ngouabi, République du Congo.

Ngouala Mabonzo Médard, Maître-Assistant de Géographie, Ecole normale supérieure, université Mariën Ngouabi, République du Congo.

N'guessan Adjoua Pamela, Maître-Assistant de Sociologie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Soro Debegnoun Marcelline, Maître-Assistante de Sociologie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Yao Célestin Amani Maître de Conférences de Bioanthropologie, Université Félix Houphouët Boigny, UFR SHS - ISAD

Yassi Gilbert Assi, Maître de Conférences de Géographie (Ecole Normale Supérieure Abidjan)

SOMMAIRE

		Pages
Yayo née N'cho Amalatchy Jacqueline	Production et valorisation artisanale des petits pélagiques par les ghanéens en Côte d'Ivoire	9
Sinaly TRAORÉ Mamadou FOFANA	Facteurs de crispation des relations de cohabitation et recomposition des dynamiques de solidarité autour du parc national du Mont Péko	21
Gbougnon Martine Karamoko Vasseko	Le métier d'éducateur dans l'enseignement secondaire public en Côte d'Ivoire	30
Aimé MOUDJEGOU MOUSSAVOU	Grèves, crises politiques et formation des corps professionnels dans le secteur public gabonais	47
Dany Daniel BEKALE	Enseigner la mémoire collective au Gabon : une tâche problématique dans l'école moyenne	59
Marcel BAGARE Dognon Lucien BATCHO Esther Delwendé KONSIMBO	Communication politique et non-violence en période électorale : cas des élections couplées d'octobre 2020 au Burkina Faso à travers le media en ligne " <i>lefaso.net</i> "	71
Ounone KPANTE	La formation initiale a la fonction de chef d'établissement scolaire au Togo : un outil de gestion professionnalisante	83
Yemboaro Pacôme LOMPO Kiss-Wend-Sida Romaine ZANGRE/ KONSEIGA Yisso Fidel BACYE	Les personnes déplacées internes (pdi) face à la covid-19 dans la ville de Ouagadougou (Burkina Faso) : vulnérabilité et résilience.	96
Abdoulaye GUINDO Issa DIALLO Biramapho LY	L'alcoolisme des jeunes filles comme un problème de santé publique au Mali : cas de la commune IV du district de Bamako	110
Yves Arnaud YOUMA Lucien OUÉDRAOGO Gabriel SANGLI Konan Jérôme	Services écosystémiques de la forêt classée de Tiogo dans le Centre-Ouest du Burkina Faso en déforestation	123
	Le système de protection du parc national de la Comoé	138

KOUAKOU M'Bra Kouakou Dieu-Donné KOUADIO Kouassi Kan Adolphe KOUADIO	(Côte d'Ivoire) : un dispositif à la hauteur des enjeux ?	
Bertin YANGA NGARY Bertrand D NDOMBI BOUNDZANGA Djeneric SAKA ALANDJI	Ressources humaines et offre de soins médicaux en zone rurale. Problèmes actuels et perspectives au Gabon	150
Géraud AHOUANDJINO Ousmane BEREPA Patrick AFFOIGNON Laurinda AKLOBO	Communication familiale et comportements sexuels à risque chez les collégiens du Couffo (Bénin)	162
Alain BOUSSOUGOU	La sédentarisation des populations dans la région d'Ekouk (Gabon)	174
Aaron FOUNDHO	Parrainage et situation des élèves à Banikoara	187
Mangliwè ENETEM Ayemi Akessime LAWANI	Analyse de la contribution de la société civile dans l'amélioration des centres d'accueil des enfants vulnérables au Togo : cas du projet d'accompagnement de l'ONG Creuset Togo	201
HOUEDJISSI Fingbe Ghislain	Gouvernance des pesticides et enjeux de coulisses dans les espaces peri-urbains et ruraux : cas des départements de Bouaké et de Tiebissou	216
Affoué Rachel KOFFI Kra Valérie KOFFI	Maintien des usages de l'eau du barrage à Taabo : la communication de lutte contre les schistosomiasés à l'épreuve	230
Kouakou Albert YAO Kouakou G. Barnabas KONAN	La sexualité des femmes en situation de handicap et vivant avec le VIH/Sida dans les villes d'Abidjan, Bouaké, Daloa et Yamoussoukro en Côte d'Ivoire	243
Régis Ollomo Ella	Détermination nominale et construction génitive en	255

shiwa, langue Bantu du Gabon

Sadji N’Gbansonhfi GBANDEY Kodjo SOSOE	Engagement affectif et comportements de citoyenneté organisationnelle des agents de l’école supérieure d’administration et de gestion notre dame de l’église (esag-nde)	266
Michael MARAS	Écoles coraniques itinérantes, « Mahadjiris » et scolarisation aux écoles conventionnelles dans le Département du Logone et Chari, Extrême-nord Cameroun	277
Simon Pierre TIBIRI ZONGO Mathias Siaka GUE	Enseignement-apprentissage de la lecture courante dans l’enseignement primaire au Burkina Faso : les pratiques enseignantes sont-elles un frein ?	286
TCHANTIPO Sai Sotima M Gniré KORA GUERRA	Fondements de la dépigmentation cosmétique volontaire de la peau par les filles et femmes de Cotonou	297
E ZUO EPSE DIATE Sabine A TONAN T Yao ADOU Axel D D NASSA	Analyse des conflits fonciers entre les jeunes, les chefs de familles et l’état dans la mise en valeur des terrains périurbains de la métropole abidjanaise	309
SABLÉ Léhoua P ANGAMAN Kadio Mathieu	La question du statut épistémologique de la médecine : De Claude Bernard à Georges Canguilhem	322
Mama DJAUGA Sanni S SABI OROU BOGO François ALLOGNON	Cartographie des poches de criminalité transfrontalière dans la commune de Pèrèrè au Bénin (Afrique de l’Ouest)	333
Z MENIE OVONO O ISSA BOUYEBI Marie T ITONGO Jean B MOMBO	Apport de l’imagerie satellitale optique et radar a la caractérisation des inondations dans le grand Libreville (Gabon)	346

Analyse des conflits fonciers entre les jeunes, les chefs de familles et l'état dans la mise en valeur des terrains périurbains de la métropole abidjanaise

Analysis of land conflicts between young people, heads of families and the state in the development of periurban land in the Abidjan metropolis

Estelle ZUO EPSE DIATE

Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

Email : estellezuo83@yahoo.fr

Sabine Amenan TONAN

Email : sabine_tonan@yahoo.com

Thimothée Yao ADOU

Email : aytim59@yahoo.fr

Axel Désiré Dabié NASSA

Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)

Email : dabilienassa@gmail.com

Résumé : L'étude vise à analyser les conflits nés de la gestion des terres entre les jeunes et les chefs de lignages et l'Etat à la périphérie d'Abidjan. L'existence du marché foncier libéral, depuis l'introduction du décret de la concession d'aménagement en 1997, a amplifié le processus de l'étalement de la ville d'Abidjan. Dans l'optique de tirer des ressources liées à la vente de la terre, les familles villageoises et les chefferies détentrices du foncier s'érigent en lotisseurs en vendant de grandes parcelles hors lotissement, mais aussi des lots issus de lotissements non approuvés. Les revenus, qui y sont tirés, sont gérés par les chefs de famille sans qu'aucune distribution et une répartition équitable ne soient effectuées aux membres de la famille. Cette situation pousse les jeunes désœuvrés et sans ressources économiques à s'emparer souvent, des mêmes parcelles ou des parcelles non bâties pour les lotir.

Il en ressort des conflits dont la principale cause est la révolte des jeunes contre le mode de gestion foncière de leurs chefs. Pour comprendre ces révoltes des jeunes, nées du processus de l'étalement urbain, une étude de cas de la gestion des terres périurbaines d'Abidjan à partir des espaces de Songon, Jacquerville, Grand-Bassam et Bingerville a été menée. Elle s'est appuyée sur les témoignages des jeunes en lien avec la situation foncière conflictuelle dans ces différents espaces. De plus, une recherche documentaire sur la gestion des terres de la périphérie par les chefs de famille, a révélé une vague de lotissement dont les auteurs sont les jeunes. De ces lotissements initiés par ces jeunes ressortent des conflits de divers ordres, soit entre les familles et les jeunes, soit entre les acquéreurs, ou encore entre l'Etat et les jeunes.

Mots clés : étalement périurbain, conflits foncier, révolte de jeunes, Abidjan

Abstract: The study aims to analyze the conflicts arising from land management between young people and chiefs of lineages and the state on the outskirts of Abidjan. The existence of the liberal land market, since the introduction of the decree of the development concession in 1997, has amplified the process of the sprawl of the city of Abidjan. In order to obtain resources from the sale of land, village families and chieftainships that own land have set themselves up as developers by selling large plots of land out of subdivisions, as well as plots from unapproved subdivisions. The income from these plots is managed by the chiefs of the families without any distribution or equitable distribution to family members. This situation pushes idle young people with no economic resources to often take over the same plots or undeveloped plots in order to subdivide them.

This leads to conflicts, the main cause of which is the revolt of young people against the land management methods of their leaders. In order to understand these revolts of young people, born of the process of urban sprawl, a case study of the management of peri-urban land in Abidjan, based on the areas of Songon, Jacquville, Grand-Bassam and Bingerville, was conducted. It was based on the testimonies of young people in relation to the conflictual land situation in these different areas. In addition, a documentary research on the management of land in the periphery by the heads of the family revealed a wave of subdivisions whose authors are the youth. These subdivisions, initiated by the young people, give rise to conflict of various kinds, either between the families and the young people, or between the purchasers, or between the State and the young people.

Keywords : peri-urban sprawl, land conflicts, youth revolt, Abidjan

Introduction

La croissance démographique continue de la ville d'Abidjan entraîne l'étalement de son emprise spatiale. La superficie de la ville d'Abidjan est passée de 3 685 ha en 1965 à 15 970 ha en 1989 pour atteindre près de 60 000 ha dans les années 1980. A l'heure actuelle, la tache urbaine s'étend à près de 200 000 ha à l'échelle du District d'Abidjan (JICA, 2014, pp154 -182). Le rythme continue qui la caractérise fait de la recherche de nouvelles terres urbanisables un impératif, de sorte que recours est fait aux terres périurbaines où les actions foncières intenses des acteurs coutumiers y ont ouvert de nouveaux fronts d'urbanisation. Toutefois, ce recours ne se fait pas sans heurte. En effet, le nouvel ordre d'aménagement urbain issu de la politique d'ajustement structurel qui intervient dans une logique libérale pousse l'Etat à sortir de la gestion centrale des terres détenues coutumièrement. Cette logique libérale implique fortement les détenteurs de droits coutumiers dans le processus d'occupation du sol et de la production foncière. Les périphéries de la ville d'Abidjan sont devenues les lieux de prédilections de nouveaux aménageurs et producteurs de la ville depuis l'instauration de la politique de concession d'aménagement en 1997. C'est une politique dans laquelle l'Etat a créé un corps d'aménageurs fonciers agréés, constitué de personne morale de droit privé, à qui il concède ses prérogatives en matière de production du sol urbain viabilisé. Ces aménageurs fonciers, s'orientent désormais vers les détenteurs de droits coutumiers pour obtenir des parcelles à mettre en valeur, soit dans un partenariat avec d'autres acteurs, soit par projet personnel. Les détenteurs de droits coutumiers se sont également convertis en aménageurs fonciers et initient des projets de lotissements par anticipation à l'expropriation de leur territoire par le gouvernement ivoirien. Ces projets de lotissements initiés par les aménageurs fonciers agréés et les détenteurs de droits coutumiers dont l'objectif premier est de produire des lots en vue de la vente créent des tensions entre différents groupes de personnes notamment entre les jeunes, et les chefs de

lignages et aussi entre ces mêmes jeunes et l'Etat. Ces tensions proviennent le plus souvent de la répartition des ressources tirées de la vente des terres.

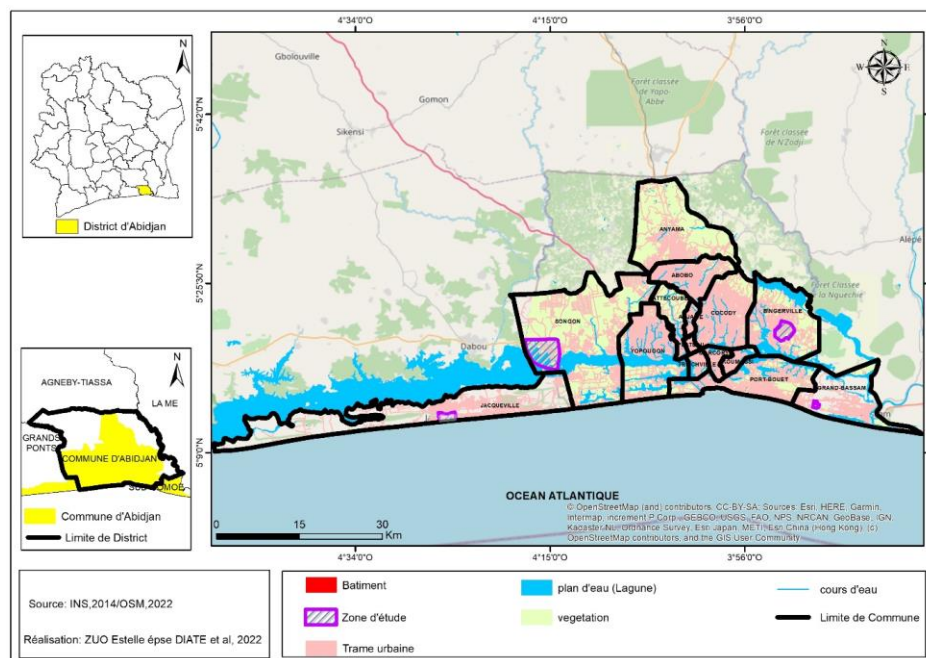
Ces ressources foncières autrefois non aliénables et préservées pour les besoins des futures générations sont donc proposées sur le marché foncier pour éviter leur expropriation par l'Etat ivoirien. Ce nouveau mode de gestion a entraîné la diminution drastique des terres urbanisables. Les jeunes contraints d'obéir aux décisions et à la gestion des chefs de familles sont révoltés au cours de ces dernières années face à la raréfaction des terres. Désobéissant à la gestion des terres, ces jeunes qui ne possèdent pas le pouvoir de décision se mettent à vendre les ressources foncières de leurs familles. Les projets d'aménagement de l'espace par des lotissements non conformes aux logiques de gestion pratiquée dans les familles font naître des conflits.

Par ailleurs, lorsque le conflit n'oppose pas les jeunes et leurs familles, les jeunes s'opposent à l'Etat dans la mise en œuvre des projets d'intérêts publics qui nécessitent une forte demande foncière dont seules les familles villageoises sont détentrices dans les espaces périurbains. Tous ces faits stylisés méritent qu'on y apporte un éclairage d'où l'intérêt de la conduite de ce travail. Comment le comportement des jeunes affecte les familles au point d'attiser les tensions ? L'objectif visé par cet article est d'analyser les conflits nés de la gestion des terres entre les jeunes, les chefs de lignages et l'Etat à la périphérie sud-ouest, sud-est et est d'Abidjan.

1. Méthodologie de la recherche

Notre approche méthodologique s'appuie sur une démarche scientifique inspirée des travaux de Y. RENOARD (1951) sur la théorie des générations telles que conçue par J. O. Y GASSET. L'auteur indique que le « mouvement général » de la « progression sociale » « ne devenait prononcé qu'en passant d'une génération à une autre ». Il définit la génération, dans son approche globale, comme « le système d'idées et de formes qui valent à un certain moment pour interpréter la réalité : chacun est inséré dans le monde au moment où vaut un système donné d'interprétation de celui-ci ; ce système définit le niveau auquel il vit, sa génération. Mais le flux de la vie entraîne l'altération de tout système par des innovations progressives : les générations se succèdent, ayant chacune son système d'interprétation du monde, sa sensibilité vitale propre ; chacune décrit à son tour une trajectoire vitale » (Y. RENOARD, 1951, p. 414-416). Les tensions entre les jeunes et les autorités de la chaîne de la gestion du foncier à la périphérie d'Abidjan s'inscrivent dans une crise générationnelle où chaque groupe d'acteurs interprète le jeu foncier, son orientation et son évolution selon ses propres visions définies par les systèmes d'idées et de formes. Ainsi, cette approche comme fondement théorique de cette étude permet de mieux comprendre et analyser le comportement conflictuel des jeunes contre les gestionnaires des terres périurbaines. L'auteur G. KOUAME, (2010, p.51) s'inspirant des auteurs C BEAUCHEMIN et J P CHAUCHEAU en 2000 explique cette théorie générationnelle dans le milieu rural par l'idée que les nouvelles générations, remettre en cause les contrats de mise en valeur agricole des terres que leurs aînés ont passé avec les immigrants sur leur domaine foncier familial. Pour ces auteurs, ce comportement des nouvelles générations est source de conflits inter-ethniques. Pour mettre en lumière l'attitude des jeunes dans le processus de la mise en valeur des terres à la périphérie de la ville d'Abidjan et les tensions qui en découlent, les données ont été collectées par une méthode empirique. Elle a consisté à effectuer des observations de terrains et des entretiens semi directif. Ces entretiens ont été menés auprès des jeunes, des agents de l'Etat (les Directeurs et Sous-Directeurs du

Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme (MCLU), des Directeurs des services techniques des mairies concernées, des chefferies villageoises et des chefs des familles lignagères à Songon, Jacquenville, Grand-Bassam et Bingerville. Dans ces espaces qui sont les nouveaux fronts de l'étalement de l'espace urbain abidjanais, il s'agissait de comprendre les motivations des acteurs, surtout les jeunes dans le processus de mise en valeur des terres et les tensions qui s'y dégagent. Ces données ont été complétées par celles issues de la recherche documentaire sur les modes de gestion des terres des Ebrié, Abouré, N'zéma, Alladjan et Ahizi qui sont les groupes autochtones présents dans cette périphérie et la représentation cartographique des espaces conflictuels a été faite (carte n°1).



Carte n° 1: Localisation des espaces conflictuels périurbains de la métropole abidjanaise

Les données recueillies ont servi à la connaissance des comportements des jeunes et des tensions suscitées par eux dans le processus de mise en valeur de l'espace périurbain abidjanais. Il ressort que partout dans les villages, les jeunes se soulèvent contre leurs gestionnaires coutumiers des terres que sont les chefs des villages et les chefs des familles. Leurs revendications tiennent lieu d'affirmation de soi auprès de ces aînés qui les mettent trop souvent à l'écart dans le processus de cession des terres familiales ou communautaires.

Ils mènent selon eux un combat pour se repositionner dans le mouvement de cession des terres dont ils disent qu'il se fait en leur défaveur. Ils avancent que les gestionnaires, que ce soit les chefs de familles d'une part et les chefs de village d'autre part, se soucient moins de leur devenir.

2. Résultats

2.1 La révolte des jeunes contre les chefferies traditionnelles

Les jeunes, déplorent les ventes des terrains qui se font à leurs dépens. Ils affirment être oubliés dans les activités foncières (lotissements, vente de grandes superficies de terrains hors lotissement, etc) comme le traduisent les propos de A. M

« Nos parents vendent les terres sans se soucier de nous. Les terrains sont chers pour les jeunes et aucune mesure n'est prise pour permettre à la jeunesse de Jacquville d'avoir un lot. Je vous disais tantôt qu'elle est sans emploi et donc démunie. Les terrains coûtent entre un million et un million cinq cent mille francs CFA. Comment comprendre que le jeune Alladjan, surtout qui ne travaille pas doit payer un lot, la terre de ses ancêtres ; et en plus, au même prix qu'un nanti venu d'Abidjan qui vient d'Abidjan. » A. M, 2017, Jacquville, jeune du village noyau de Jacquville.

2.1.1 La négociation comme moyen d'expression de leurs désaccords

Les jeunes du village noyau de Jacquville anciennement nommé M'koua ont mis en place une association pour mieux organiser leur opposition à la gestion opaque et exclusionniste des terres. Cette association constitue une force de pression collective vis-à-vis des chefferies villages traditionnelles. Leur responsable siège au conseil de la chefferie comme courroie de transmission entre la jeunesse et la chefferie du village noyau de Jacquville. Il est chargé de communiquer au chef et à sa notabilité les doléances de tous les jeunes de ce village. En retour, il informe les jeunes des décisions de la chefferie. Cette association des jeunes a soumis deux propositions à la chefferie. La première proposition était qu'elle définisse et adopte des prix spéciaux hors marché lors de la vente de terrains à leurs endroits. A ce propos, le cas du village noyau de Jacquville l'illustre bien. En effet, les jeunes de ce village ont souhaité par la voix de leur président que la chefferie leur vende les lots à 60 000 F CFA comme c'est le cas dans le village d'Adomangan ou à 30 000 F CFA comme à Sassako Bégniny. La seconde proposition a été de demander à la chefferie d'user de son autorité pour constituer une catégorie de terres d'extension. Cette proposition vise à faire sortir une partie des terres du marché foncier libre en la décrétant de non vendable afin qu'elle soit destinée uniquement aux jeunes des familles autochtones.

Ce schéma de communication adopté fait parfois aboutir les revendications tout en préservant la quiétude, la paix et la cohésion sociale dans ces villages. Les autorités du village noyau de Jacquville très sensibles à cette stratégie de revendication par le dialogue ont répondu favorablement à leur doléance en déclarant une partie des terres non vendable pour le compte de la jeunesse dudit village. Ainsi donc, la chefferie a adopté en 2014 plusieurs mesures pour l'accès aux lots. L'une de ses mesures a été d'instituer une zone de lotissement avec un statut particulier. Cette zone de lotissement est séparée des autres espaces de lotissement accessibles à tous par une limite imaginaire ayant pour point de repère la maison de feu Philippe Grégoire YACE (homme politique ivoirien, ancien président de l'Assemblée Nationale, collaborateur de du président feu Félix Houphouët Boigny). Cette ligne s'étend de part et d'autre – est et ouest – de cette maison ; de sorte que toutes les parcelles situées au nord sont destinées à l'extension de la ville. A cet endroit, les terrains sont en libre accès à tout acquéreur (autochtone ou non) qui voudrait acquérir un lot. Par contre, celles situées au sud de cette ligne sont des terres exclues de toute vente et réservées uniquement aux familles autochtones du village. La seule ouverture faite qui satisfait les jeunes sur la question de la présence tolérée des occupants non autochtones dans cette zone est le contrat de bail pour les projets immobiliers. Même, à ce niveau encore, la chefferie veille à ce que la durée des baux n'excède pas trente ans. Une durée jugée moins préjudiciable aux familles autochtones.

2.1.2 La protestation comme l'autre moyen d'expression du désaccord des jeunes

L'étude a aussi observé que les désaccords entre les jeunes et leurs chefferies ne sont toujours pas résolues par l'arme de la négociation. La jeunesse, déterminée à obtenir des parcelles a été parfois contraint de recourir à des actions de violence. Ces actions de violence des jeunes sont exprimées pendant des marches de protestations. Elles sont très souvent violemment réprimées par la police de Jacqueville sous l'instruction du préfet. Selon le président des jeunes du village noyau de Jacqueville, évoquer la situation foncière des jeunes avec les autorités coutumières n'est pas facile. En effet, ces autorités sont dans le schéma classique de gestion foncière. Selon ce schéma, tout le système de gestion est centré sur les chefs de familles qui détiennent un pouvoir décisionnel discrétionnaire. Le jeune face à ce pouvoir, n'a rien à dire, si ce n'est que de se soumettre aux injonctions du chef de famille. La jeunesse s'est vue dans l'obligation d'organiser des marches de protestation à la préfecture et à la mairie pour contraindre les autorités à se pencher sérieusement sur leurs doléances. Elle a tenté d'accaparer une plantation de 12 hectares de la Société Ivoirienne de Coco Rapé (SICOR) en 2014.

A Adiopo-Doumé, la génération cadette qui était en constitution s'est révoltée en 2015 contre la chefferie pour lui réclamer sa part de la vente d'une terre communautaire. Les raisons de cette révolte sont exposées par D K, 2017, membre de la génération tchagba « *Nous parlons de l'avenir d'une ou de plusieurs générations qu'on hypothèque. En plus, une fois qu'on a perdu sa terre, on ne peut plus faire marche arrière. Nos pleurs, c'est cela ! C'est parce que nous pensons à nos frères qui viennent derrière nous. Demain, qu'est-ce qu'ils auront ? C'est notre combat. Nous pensons que ce combat peut intéresser de bonnes volontés* ».

Cette révolte s'est traduite par des actions d'obstruction des voies par des barricades et de mise en feu des pneus usés. En résumé, la jeunesse a fait vivre une ambiance surchauffée qui a contraint toute la population à un confinement inattendu. Il a fallu l'intervention des forces de l'ordre pour ramener le calme dans ce village. Cette génération est inquiète de son sort face à l'épuisement des réserves foncières de leur village. Le village de Songon Agban, a également vécu un phénomène similaire. Des journées d'échauffourées ont opposé la jeunesse au chef du village en place en 2016. En toile de fond, se trouvait l'épineuse question de la gestion des lots communautaires que la chefferie avait attribués à des jeunes du village. Un mouvement généralisé de révolte s'est emparé des jeunes qui, sur près d'une semaine durant, ont bloqué toutes les voies d'accès au village pour réclamer non seulement le bilan de la gestion des biens du village, mais aussi le départ du chef pour gestion opaque des finances du village et pour la vente des lots déjà attribués avec la complicité de quelques chefs de famille. Ces jeunes l'accusent même d'être impliqué dans des ventes illicites des lots villageois au grand mépris de toute la réglementation coutumière établie librement par eux-mêmes pour régir ce type de lots. A ce propos, les jeunes expliquent que ces lots, de par leur statut communautaire parce qu'issus d'un lotissement initié par le village, sont interdits de toute vente. Ces lots demeurent des biens strictement affectés à un natif du village. Les seules ventes possibles sont celles dont le client est un fils du village. La jeunesse comprend mal que le chef du village et la notabilité dérogent à ces dispositions réglementaires coutumières qu'ils sont sensés défendre. La réaction de la jeunesse a été cette crise qui a conduit à la mise en garde à vue des premiers responsables de la jeunesse.

2.2 La révolte des jeunes contre l'Etat dans l'accaparement des terres coutumières

2.2.1 La révolte des jeunes de Modeste à Grand-Bassam contre l'expropriation de leurs sites par l'Etat pour les logements sociaux du Programme Présidentiel d'Urgence (PPU)

Dans la périphérie de Grand-Bassam, le village de Modeste a été le théâtre d'affrontement entre les jeunes et les agents de l'Etat venus effectuer le déguerpissement du site pour la réalisation des logements sociaux du Programme Présidentiel d'Urgence. Bien avant la décision de l'Etat de récupérer une partie du site du village de Modeste, l'identité du réel propriétaire de ce site était déjà conflictuelle opposant le roi de Moossou de l'ethnie abouré au chef dudit village de l'ethnie N'zéma ou apollonienne. Chacun se réclamant propriétaire de l'ensemble des terres du village de Modeste sur lesquelles se sont installés des planteurs de cultures de coco. C'est ce terrain conflictuel que le Ministère de la Construction, dans sa quête d'espace, sollicite auprès du chef de Modeste pour la mise en œuvre du vaste projet étatique de construction de logements.

Le chef de Modeste saisit la proposition du Ministère de la Construction d'acquérir des parcelles dans son village comme une aubaine pour se faire de l'argent et faire valoir les droits des Apolloniens ou N'zéma sur les terres de Modeste, lesquels droits sont usurpés selon lui par le roi de Moossou. Il réussit à convaincre les familles N'zéma qui disposent de la terre, à cet endroit, de céder leur parcelle à l'Etat pour la mise en œuvre de son programme car le roi de Moossou n'est pas le réel propriétaire des terres du village de Modeste. Il leur rappelle que pour obtenir une attestation de propriété coutumière du roi, ce dernier leur demande de lui attribuer la propriété de la moitié de leurs parcelles. Pour le chef de Modeste, si les familles de son village reconnaissent l'antécédence du roi de Moossou sur les terres de Modeste, elles auront besoin de son accord pour vendre les terres à l'Etat. Or, en acceptant de passer une convention de cession avec l'Etat pour participer à ce vaste projet, chacune des familles va être reconnue directement propriétaires terriens. Les attestations de cession seront délivrées par le chef du village de Modeste, aux familles. Ces familles vont de ce fait, entrer directement en possession de la totalité du montant de la purge sans avoir à partager l'argent avec le roi de Moossou (G. B, 2016, Modeste, président des jeunes d'un secteur du village de Modeste).

Parmi l'ensemble des planteurs étrangers et ivoiriens qui vivent dans le village de Modeste depuis les années 1940, ce sont finalement, les planteurs ivoiriens du même groupe ethnique que le chef du village de Modeste, qui ont accepté de lui céder leurs parcelles. Le chef s'est appuyé sur l'appartenance au même groupe ethnique pour récupérer les parcelles et les céder à l'Etat.

La convention de cession signée par le chef de Modeste et sa communauté s'est faite dans la plus grande discrétion. Personne, hormis les vendeurs et les agents du Ministère, n'a été informé au risque de compromettre la stratégie mise en place par le chef du village, (G. B, 2016, Modeste, président des jeunes d'un secteur du village de Modeste). Même le roi de Moossou a été mis à l'écart de cette vente de parcelles.

Cette vente effectuée à l'insu de la communauté villageoise par le chef de Modeste, au profit du Ministère de la Construction, qui s'élève à un montant de 1,6 milliards selon les sources de terrain, a créé une vague d'opposition venant du roi de Moossou et des occupants du village. Le roi au travers de la presse a fait une opposition et s'est appuyé sur la jeunesse de Modeste pour aller en protestation contre l'Etat représenté par le Ministère de la Construction. Ces jeunes ont créé une association de défense de leur droit et se sont opposés à l'Etat qui s'apprêtait à les déguerpir de leurs espaces pour son projet immobilier. Cette association, présidée par l'un des présidents de quartier s'est réunie pour affirmer sa

reconnaissance au roi de Moossou comme propriétaire des terres du village de Modeste. A cet effet, les jeunes de l'association avant toute action demandent le quitus au roi de Moossou pour connaître la conduite à tenir afin de bloquer l'occupation de leurs espaces. Ainsi, dans un courrier adressé au préfet d'Abidjan et au maire de Grand-Bassam, les jeunes ont dénoncé le déguerpissement des populations sans mesure d'accompagnement que leur impose l'Etat. Ils ont qualifié d'ailleurs cette action étatique de catastrophe humanitaire parce que l'Etat veut contraindre la population qui y vit sans qu'elle ne soit ni recaser, ni dédommager.

Les jeunes du village de Modeste conduits par l'un des présidents de quartier passent à l'offensive en envahissant les locaux du Ministère de la Construction à la tour D de la cité administrative du Plateau pour protester contre le versement de la purge de droit coutumier au chef de Modeste. Leur objectif était de forcer le ministère à les dédommager et à leur trouver un site de recasement. Ils brandissaient des affiches sur lesquelles on pouvait lire des messages accusant le Ministre de la Construction d'usurpateur du patrimoine foncier du roi de Moossou au profit du chef de Modeste.

Cette opinion des jeunes manifestants est traduite par les propos du Directeur foncier du comité de gestion foncière du royaume de Moossou qui a affirmé lors d'un entretien que « la majorité des planteurs qui sont ici et qui sont de bonne foi, reconnaissent que c'est le royaume de Moossou que leurs parents ont approché pour avoir les terres. C'était un espace vierge donc après les avoir installés, Moossou venait même prélever 15 000F CFA par plantation, somme dont s'acquittait chacun des planteurs. Pour la cour royale, ces planteurs étaient usufruitiers des parcelles qu'ils mettaient en valeur mais n'avaient pas le droit de les vendre puisque la terre est le patrimoine foncier de la cour royale ». J. B. B, 2017, Grand-Bassam, Directeur foncier du comité de gestion foncière du royaume de Moossou.

Ce mouvement de protestation conduit par le groupe de jeunes au Plateau a été perçue par le Ministre de la Construction comme un acte de rébellion. En réaction, le Ministre de la Construction a procédé au déguerpissement du site du projet sous l'encadrement des forces armées nationales. Un témoin de cette opération raconte cette journée de déguerpissement : « Moi je me rappelle, ce jour-là les agents du ministère ont attendu qu'on aille en négociation chez le chef pour commencer les hostilités sur le terrain. Du domicile du chef, on entendait qu'il y a des morts, des blessés là-bas ; que les Forces Républicaines de Côte d'Ivoire ont ouvert le feu sur la population. Après quand, les gens ont appris qu'on a été pris en otage chez le chef, ils se sont levés pour venir nous libérer. Un moment, on a vu les gens en train de déployer les Kalach. On était obligé de rester entre la population et les forces de l'ordre armées pour demander à la population de se retirer. Si les gens tiraient c'est nous la jeunesse qu'on tuait. L'un des policiers a dit à ses éléments, si cette population dépasse la limite tracée, tirez... » (G. B, 2016, président des jeunes d'un secteur du village de Modeste).

Dans le récit de cette journée de déguerpissement des habitations du village de Modeste, on mesure la gravité de la répression menée par le Ministère de la Construction dans ce conflit foncier par l'ampleur des préjudices matériels, financiers et moraux subis par les populations. Elles n'ont pas été dédommagées jusqu'en 2022.

2.2.2 La résistance des jeunes contre l'Etat ivoirien face à l'accaparement des terres villageoises pour son projet de logements sociaux à Adjamé-Bingerville et à Achokoi

Suite à la mise en œuvre du programme présidentiel des logements sociaux dont la matière foncière a été obtenue dans le patrimoine des communautés villageoises de Bingerville en 2013, le Ministère de la construction a poursuivi sa démarche pour la mise en œuvre du projet d'élaboration des terrains aménagés. Dans ce contexte, les agents du ministère de la construction, à travers le Service de Recherche du Foncier pour les Grands Travaux de l'Etat (SRFGTE), ont engagé des démarches de recherche de terres dans les périphéries proches de la ville d'Abidjan. Cette recherche a été fructueuse avec l'obtention d'un terrain d'une superficie de 400 ha en 2016 à Bingerville, plus précisément dans les villages d'Adjamé Bingerville et d'Achokoi. Pour consolider la propriété de ce bien, le Ministère de la Construction par l'intermédiaire du Directeur du Domaine Urbain a adressé un courrier le 23 février 2016 à la chefferie du village d'Adjamé Bingerville indiquant la conduite d'une enquête publique sur une superficie de 143ha 71a 53ca de cette parcelle. Cette nouvelle a été reçue par les populations villageoises avec un grand étonnement ; car, ni la communauté villageoise ayant des terrains communautaires, ni les familles villageoises ayant également des terres de familles n'en étaient pas informées. La chefferie a convoqué une réunion d'urgence avec les familles. L'unique ordre du jour était de s'informer de la situation. Il est ressorti de cette réunion qu'aucun villageois, encore moins la chefferie, n'avait donné sa parcelle à l'Etat pour la réalisation d'un projet d'intérêt public. Dès la réception de ce courrier, des tensions sont nées. Elles opposaient l'Etat aux chefs de famille, propriétaires des terres conquises par l'Etat dans des conditions jugées inacceptables.

En réaction à cette démarche de l'Administration, les détenteurs de droits coutumiers des villages d'Adjamé-Bingerville et d'Achokoi ont mené une série d'actions de revendication pour exprimer leur mécontentement face à ce qu'ils qualifient de spoliation foncière. Les détenteurs de droits coutumiers ont formulé une opposition écrite au service technique de la Mairie de Bingerville qui a publié l'enquête de commodo et d'incommodo. Ils visaient, par cette action, bloquer l'Etat par des moyens pacifiques. Le Ministre de la Construction, ayant appris l'opposition faite par les propriétaires terriens a convoqué la chefferie et certains propriétaires pour leur expliquer le bien-fondé de cette opération nécessitant l'accaparement de leurs terres. Il a fait valoir le principe selon lequel la terre est la propriété de l'Etat ivoirien et les propriétaires terriens n'ont que le droit d'usage. Pour l'Etat, ce droit d'usage, fait d'eux des détenteurs de droits coutumiers et non des propriétaires terriens comme ils se définissent eux-mêmes. Ainsi, de cette conception, ils ne peuvent pas le contraindre ou être un frein à la réalisation d'un projet d'intérêt public. Pour soutenir son argumentaire, le Ministre de la Construction oppose aux détenteurs de droits coutumiers le décret n°2013-224 du 22 mars 2013 portant réglementation de la purge des droits coutumiers sur le sol pour intérêt général. Cette situation a provoqué la colère des propriétaires terriens en envenimant la situation déjà tendue.

Conforté par ce décret, les agents du Ministère de la Construction maintiennent leur action. Ils commencent l'opération par le décapage de la parcelle à la grande surprise des détenteurs de droits coutumiers qui s'attendaient à un dénouement favorable de la situation litigieuse créée. Ce décapage a été fait manu militari le 2 juillet 2016. La présence des machines sur le terrain a provoqué un mouvement de protestation des populations des deux villages. Les détenteurs de droits coutumiers, aidés par les jeunes du village se sont rendus sur le site des 400 ha pour faire arrêter les travaux de décapage. Ils ont été dispersés par les forces de l'ordre au moyen de gaz lacrymogène. Les villageois ont alors riposté par des jets de pierres. Ce fut une journée de course poursuite. Cette ambiance de chaudes empoignantes entre forces de l'ordre et populations riveraines a duré près d'une semaine, mais malgré cette riposte des populations, le terrain a été entièrement décapé sous haute

escorte policière au bout d'intenses travaux. Ce décapage a provoqué la destruction des plans d'hévéa, des cultures de manioc. Cette opération a eu pour conséquence la perte des limites naturelles des parcelles mitoyennes des familles villageoises alors que les propriétaires ne disposaient d'aucun document afférent à la contenance de leur parcelle. Ainsi, ces populations ont perdu non seulement leurs terres mais aussi les ressources qu'elles en tiraient jusque-là.

Pour tenter de récupérer leurs terres, les détenteurs de droits coutumiers ont créé un collectif chargé de mener toutes les actions nécessaires pour la sauvegarde de leurs intérêts. Il a porté une plainte en justice. A la suite des différentes procédures judiciaires, le tribunal de première instance d'Abidjan a fini par trancher. La décision de justice a été prise en faveur des propriétaires terriens. Après cette décision du tribunal, ces derniers ont décidé de faire un titre de propriété global sur le terrain à l'effet de préserver leur droit. Toutefois, le Ministère de la Construction maintient son intérêt pour cet espace qu'il compte utiliser comme une réserve foncière. Il rejette la demande de titre de propriété global introduite par les détenteurs de droits coutumier, (A.M, 2018, Adjamé-Bingerville, président du collectif des propriétaires terriens de Adjamé-Bingerville). Cette situation reste non résolue jusqu'à ce jour.

3. Discussion

Les résultats exposés mettent en lumière que les sociétés traditionnelles, dans la gestion de leurs patrimoines fonciers, connaissent de profonds bouleversements structurels. La succession des crises opposant les jeunes aux autorités coutumières d'une part, et à l'Administration centrale d'autre part est le signe qu'aucun système n'est immuable en soi.

- Un bouleversement structurel des sociétés traditionnelles par les jeunes

Les sociétés traditionnelles sont à l'épreuve des mutations sociales qui touchent et réorganisent l'ordre politique ancien centré sur un chef de famille ou de village très omnipotent avec une gestion autarcique pour décider seul de tout ce qui doit être du bien familial. Ce mode ancien de gouvernance foncière est convulsé par des mouvements de contestation qui ont fini par lui succéder un autre de plus démocratique. A la soumission inconditionnelle et absolue du chef est opposée la parole libérée où le jeune peut s'adresser à son chef et lui demander des comptes sur sa gestion. En plus, son pouvoir absolu est dilué dans un conseil de famille qui s'impose comme le nouvel organe crédible et compétent pour décider désormais du devenir des parcelles de famille. A voir de près, tout porte à croire que ces comportements nouveaux dont les différents mouvements de contestations des jeunes en sont la plus patente expression dénote la rupture idéologique entre les générations précédentes et celles actuelles comme le décrit Y. RENOARD, (1951) dans ses travaux sur la présentation de la pensée J. O. Y. GASSET. En effet, tout ce respect voué au chef est traduit par les propos de cet interlocuteur « *Le chef a parlé, qui peut parler ? Tu es qui pour le contester ? C'est lui le chef, et si tu t'amuses, on te chicote normalement, et ça ne va nulle part. Ce n'est pas comme maintenant où « un bébé » se lève et il dit ce qu'il veut à son chef de famille. Non !* ». Cette révolte des jeunes contre les autorités coutumières établies est largement développée par (Y. T ADOU, 2021, pp. 211-240). Cependant, ce conflit relève d'un autre type que celui décrit par (Y. T. ADOU et al, 2021, p. 138-145) dans leur article sur la « *Tentative de captation des terres communautaires par un aménageur privé en périphérie métropolitaine d'Abidjan* » où les auteurs décrivent un conflit communautaire né de la volonté d'un promoteur foncier d'exproprier sans

ménagement aucun, les exploitants d'un site pour son projet de lotissement. Il s'agit de deux communautés villageoises en lutte pour le contrôle d'un espace.

- Les jeunes en protestation contre l'Etat dans l'accaparement des terres familiales

Aussi, ces vents de contestation des jeunes qui ont parfois été orientés contre l'Administration publique sont des exemples de manifestations de conflits fonciers au sein de l'espace du district d'Abidjan qui marque la participation très active des jeunes dans le déroulement de ces conflits sur le terrain. Les jeunes victimes des actions de gestion foncière de l'Etat et/ou de leur famille, expriment leurs mécontentements vis-à-vis de leurs aînés ou de l'Etat soit par des ré-morcellements d'espace, soit par des opérations de constitution de bouclier humain pour interdire l'accès au site de projets dans le but d'empêcher la destruction de leurs établissements d'habitations ou d'activités.

A Grand-Bassam, ces derniers n'ont pas hésité à affronter l'Etat pour revendiquer leur droit d'habiter sur un espace qui les a vu naître. Cette jeunesse s'est levée et parlant d'une même voix pour s'opposer farouchement à la destruction de leurs habitations dans le village de Modeste par un Etat censé les protéger et leur assurer le droit fondamental au logement. La violence employée par l'Etat vis-à-vis des occupants du site destiné aux logements sociaux n'est pas une approche nouvelle, c'est l'exemple des expropriations pour cause de grands projets et des opérations financées par des organismes internationaux privés ou publics où l'Etat se montre toujours présent, rigoureux et fait appliquer la loi de façon autoritaire (G. HESSELING et P. MATHIEU, 1986, p. 312). Ces mêmes auteurs, qualifient l'Etat de dur et d'expropriateur en citant l'exemple de la Société Sucrière de la Haute Volta (SOSUHV). Mais ils soulignent que l'Etat a aussi une autre façon de procéder qui s'inspire du principe de souplesse ou de création de structure de concertation (G. HESSELING et P. MATHIEU, 1986, p. 309). Si l'on assiste désormais à la recrudescence des conflits fonciers en zone périurbaine abidjanaise, c'est que la terre en périphérie attise la convoitise de tous les acteurs qui y voient des opportunités financières énormes. Elle est devenue l'enjeu de relations sociales où se croisent les acteurs aux intérêts divergents. La bataille pour le contrôle de cette ressource qui se joue entre acteurs civils, privés et l'Etat est dominée par les acteurs civils en l'occurrence les chefferies, royauté et familles coutumières avec l'exemple du roi Moossou et des chefs de villages de Grand-Bassam, de Songon et de Bingerville qui détiennent l'attestation de propriété coutumière, premier document, autorisé par l'Etat en matière de transaction foncière (E. ZUO DIATE et al, 2021, p. 245).

Conclusion

Face à l'urbanisation de la ville d'Abidjan, de nombreuses fractures naissent au sein des familles mettant en scène les jeunes qui revendiquent auprès de leurs aînés leurs héritages fonciers, hypothéqués par les actions de vente de terre des chefs de famille et de village. Les jeunes refusant d'assister à l'épuisement de leurs héritages fonciers, sans pouvoir bénéficier de façon équitable des ressources économiques générées par la vente du patrimoine foncier familiale à cause de la mauvaise gestion de leurs aînés, entrent en riposte avec leurs chefs de famille et de village. Ils revendiquent en multipliant des actes de violences envers les acquéreurs parmi lesquels se trouve l'Etat, en situation de récupération des terres périurbaines pour l'aménagement de la ville d'Abidjan. Des conflits récurrents se manifestent ainsi dans tous les espaces périurbains de la ville d'Abidjan mettant à mal le processus de construction du grand Abidjan. Dans cette dynamique, l'Etat réussira-t-il sa vision de faire de la capitale abidjanaise une ville moderne construite selon le modèle des grandes capitales du monde ?

Références bibliographiques

- ADOU Yao Thimothée, COURET Dominique, DEMBELE Ousmane, 2021, « Tentative de captation des terres communautaires par un aménageur privé en périphérie métropolitaine d'Abidjan » in *gouvernance publique et développement en Afrique (RIGES)*, no 12/1, septembre 2021, 42 p
- ADOU Yao Thimothée, 2021, « Organisation de l'espace de la périphérie métropolitaine ouest d'Abidjan », Thèse, Université Félix Houphouët Boigny, 377 p
- BEAUCHEMIN Cris, 2000, *Le temps du retour ? L'Emigration urbaine en Côte d'Ivoire : une étude géographique*, thèse de doctorat en aménagement et urbanisme, 406 p
- CHAUVEAU Jean Pierre, 2000, « La question foncière en Côte d'Ivoire et le coup d'Etat ou : comment remettre à zéro le compteur de l'histoire », *International Institute for Environment and Development*, Londres, 32 p
- HESSELING Gerti et MATHIEU Paul, 1986, *Stratégies de l'Etat et des populations par rapport à l'espace, une synthèse des apports du colloque de Saint-Riquier : les acteurs et les pratiques*, In *Espaces disputés en Afrique noire, pratiques foncières locale*, pp 310-325
- JICA, 2014, *Projet de développement du Schéma Directeur d'Urbanisme du Grand Abidjan, volume II, République de Côte d'Ivoire*, 508p
- KOUAME Georges, 2010, *Droit foncier et gestion intrafamiliale et intergénérationnelle de la terre dans la société Abouré*, thèse de doctorat unique de Sociologie, Université de Cocody, UFR/ SHS, Institut D'Ethno-Sociologie, 350 p
- RENOUARD Yves. *La théorie des générations de José Ortega y GASSET (A propos d'un livre récent)* In : *Bulletin Hispanique*, tome 53, n°4, 1951. pp. 413-421 ; consulté le 20 octobre 2021. DOI : <https://doi.org/10.3406/hispa.1951.3286>
- ZUO-DIATE Estelle, COURET Dominique, DEMBELE Ousmane, juin 2021, *Urbanisation de la périphérie sud-est : quand un roi impose sa volonté à l'Etat*, in *Revue Ivoirienne de Géographie des Savanes (RIGES) / Département de Géographie de l'Université Alassane OUATTARA / Bouaké*, numéro 10, 24 p